Image not found or type unknown

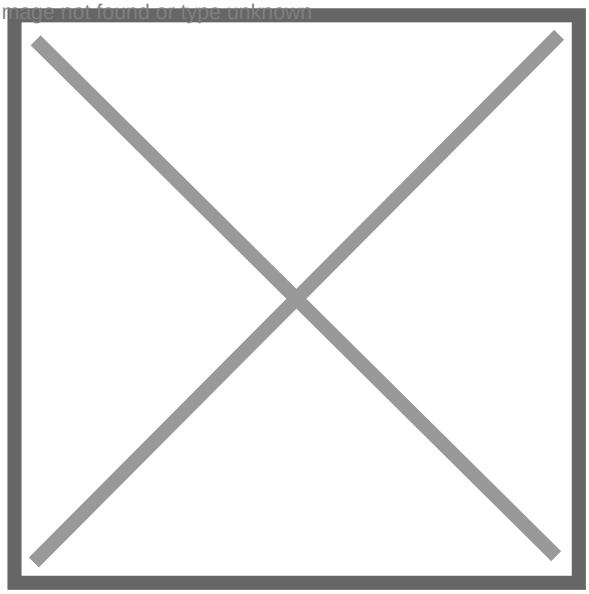

Auto-entreprenariat - RSI et ACCRE

Par **electrode**, le **24/02/2018** à **11:34**

Bonjour,
je souhaite monter une auto-entreprise,
mais je m'interroge sur le meilleur moyen
d'éviter les ennuis avec le RSI.
mon activité sera : prestation de services.

Q1/
est-ce que je risque quelque chose avec le RSI ?

Q2/
je suis chomeur, je voudrais passer par l'ACCRE,
est-ce que le fait de passer par eux,
m'expose plus vis-à-vis du RSI ?
En effet, sur le site de l'auto-entreprenariat on peut lire que :
"Un délai d'un mois est requis avant que l'Urssaf ne statue sur la demande. En cas de réponse favorable, l'Urssaf délivre une attestation d'admission au bénéficiaire de l'aide. En cas de réponse négative, elle en informe les organismes sociaux et annonce et justifie sa décision de rejet."
je me demande donc si cela change quelque chose vis-à-vis du RSI.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés